

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 7 AOÛT 2025**

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 1

Absents : 3

Date de convocation : **30 juillet 2025**

Date d'affichage : **30 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept août à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine – GRANGE Guy – RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel – GIRAUD Nicolas

Était représentée : RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à RETORNAZ Dominique)

Étaient absents : CLAPPIER Pascal – POIROT Marie – ROCHARD Sophie

Monsieur RETORNAZ André est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 25-08-099

Objet : Subvention complémentaire exceptionnelle 2025 au Judo Club

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous rappelle que par délibération n° 25-04-058 en date du 10 avril 2025, après examen de son bilan de fonctionnement et examen de sa demande, il a été attribué à l'association du Judo Club de Valloire une subvention d'un montant de 11 000 €.

Je vous rappelle que ce montant voté en avril est prévisionnel et peut éventuellement être modifié par délibération lors de la production des justificatifs par le bénéficiaire de la subvention.

Ce montant, bien que notifié à l'association, semble ne pas lui suffire aujourd'hui puisqu'elle sollicite la mairie pour obtenir une « rallonge » de subvention d'un montant de 1 000 €, pour parvenir à sa demande initiale d'une subvention de 12 000 € pour 2025.

Je vous donne lecture du courrier de l'association qui précise qu'il va lui manquer précisément la somme de 890.29 €.

Je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'accorder au Judo-Club une subvention complémentaire exceptionnelle pour 2025 d'un montant de 891 €.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 08/08/2025

Publication : 08/08/2025

Valloire, le 08/08/2025

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

